Motion conseil des maîtres.ses de l’école ....................................

Le conseil des maîtres.ses réunit ce jour a pris connaissance par ses représentants syndicaux de la décision prise par la Directrice Académique de faire appliquer fermement les annonces ministérielles de 24 élèves maximum par classe de grande’ section / de CP-CE1.

Cette décision est prise malgré ..... élèves inscrits soit une moyenne de ..... élèves par classe. S’y ajoutent ........ élèves en situation de handicap, ...... élèves suivis par le RASED.

Ainsi, avec en réfléchissant à notre structure pédagogique pour la rentrée 2023, nous constatons que la composition des classes dégradera encore un peu plus nos conditions de travail et ne permettra d’assurer des conditions d’apprentissages permettant les progrès de tous.

*Mettre 1 ou 2 exemple criants. Par exemple,*

*Nous serons ainsi contraint.es de mettre en place une classe de CE1-CM2 bien loin des annonces ministérielles des classes de CE1 plafonnées à 24 élèves.*

Le conseil des maîtres demande en conséquence à Madame la Directrice Académique d’ouvrir un poste dans notre école pour permettre de travailler et d’enseigner dans des conditions normales permettant la réussite de tous nos élèves.

Votée à : Le :